Bigorre Innovation Chauffage

1 bis, Place du Foirail

Tél : 05.62.93.20.12 - Fax : 05.62.51.18.43 - email : contact@bic-enr.com - www.bic-enr.com

Attestation d'entretien - CHAUDIERE GAZ de 4 à 400 Kw · Date de la visite : 02/11/2021 Intervention N° : 008349

Attestation à conserver au minimum 2 ans Entreprise effectuant l'entretien : BIGORRE INNOVATION CHAUI 1 BIS, RUE DU FOIRAIL 65000 TARBES Tél : 05 62 93 20 12 *Date du dernier entretien (si disponible) :* *Date du dernier ramonage (si disponible) :*	Nom du commanditaire : Mr MANSE KEVIN Adresse du commanditaire : 1 RUE LEON POUEY 65000 TARBES Adresse Installation chaudière : Mr MANSE KEVIN 1 RUE LEON POUEY 65000 TARBES Dossier N° : 003126

Caractéristique de la chaudière	Caractéristique du brûleur (si applicable)
Marque, modèle : ELM LEBLANC NGLA24-1 HN *Puissance nominale Pn : 10-20 KW* *Mode d'évacuation :* *Date de mise en service :* *Emplacement : CUISINE* *Numéro de série : 7716704196200535005785*	*Marque, modèle, :* *Puissance nominale Qn :* *Date de mise en service :* *Numéro de série :*

Points de contrôle obligatoires de l'entretien

Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil
Nettoyage du corps de chauffe, de la veilleuse et de l'extracteur (si présent dans l'appareil)
Vérification et réglage de organes de régulation (si présent dans l'appareil)
VMC gaz : vérification du dispositif individuel de sécurité et nettoyage du conduit de raccordement
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)
Démontage et nettoyage du brûleur
Vérification et réglage éventuel du débit gaz
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil
Vérification du dispositif d'anti-refoulement des fumées (si présent)
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci

Mesures obligatoires après les opérations de réglage : *L'imprimé du test de combustion peut être aussi agrafé sur l'attestation*

> Pour les brûleurs à air soufflé uniquement

Température des fumées : **88,6 C°** Température ambiante : **19 C°**

Teneur CO_2 **5,5** et/ou teneur O_2 **11,2** (à préciser) dans les fumées :

Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B uniquement : **0,00** ppm

[X] co < 30 ppm *La situation est normale*	[ ] 30 ppm < co < 60 ppm *Il y a anomalie de fonctionnement nécessitant des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local*	[ ] co >= 60 ppm *Il y a danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service*

Appareil(s) de mesure (Marque et référence) :

Rendement PCI de la chaudière à puissance nominale utile de fonctionnement (en %)		Emission de polluants (en mg/kWh à 0% d'02)	
Rendement évalué de la chaudière	%	Emissions évaluées de NOx de la chaudière	
Rendement de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques de l'installation)	%	Emissions évaluées de NOx de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation	**35**

Rendement de référence : il s'agit du rendement sur PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.
Emission de référence : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présent sur le marché 2009. Les chaudières de type B sont des chaudières avec circuit de combustion non étanche et raccordées à un conduit de fumée. Les chaudières de type C sont des chaudières avec circuit de combustion étanche, aussi appelées "à ventouse".

Conseils et recommandations portant sur

Le bon usage de la chaudière en place	
Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage	
L'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage	

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée.	Nom et signature de la personne ayant réalisé l'entretien : REG